

# CHARTRE DU BON USAGE DES RESSOURCES INFORMATIQUES DU LYCEE MONNERVILLE

La présente charte a pour objet de définir les règles d'utilisation des moyens et systèmes informatiques du lycée Monnerville.

## CHAMP D'APPLICATION DE LA CHARTE :

Les règles et obligations ci-dessous énoncées s'appliquent à toutes personnes : élèves, étudiants, enseignants, personnels administratifs et techniques utilisant les ressources informatiques du lycée Monnerville.

L'utilisation des ressources informatiques au lycée doit correspondre à des activités ayant pour but l'acquisition de connaissances, l'enrichissement culturel, l'ouverture sur le monde et les autres, et qui ne doivent en aucun cas impliquer l'usage de textes ou d'images portant atteinte à l'intégrité physique ou mentale de qui que ce soit.

Chaque utilisateur se voit attribuer un compte sur le "domaine du lycée". Ce compte comporte un identifiant et un mot de passe qui lui permettront de se connecter sur le serveur du lycée.

Le mot de passe, clé personnelle d'utilisation du compte, ne doit pas être communiqué à qui que ce soit.

## RESPECT DES REGLES DE LA DEONTOLOGIE INFORMATIQUE :

Chaque utilisateur s'engage à respecter les règles de déontologie et notamment à ne pas effectuer des opérations qui pourraient avoir pour conséquence :

- de masquer sa propre identité;
- de s'approprier le mot de passe du compte d'autrui;
- d'altérer des données ou d'accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs du réseau sans leur autorisation;
- d'interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un système de connecté au réseau;
- de modifier ou de détruire des informations sur un des systèmes connectés au réseau;
- la réalisation d'un programme informatique ayant de tels objectifs est également interdite.

L'utilisateur qui contrevient aux règles précédemment définies s'expose au retrait de son compte ainsi qu'aux poursuites disciplinaires prévues par le règlement intérieur.

Les administrateurs des systèmes du lycée Monnerville peuvent être amenés à surveiller de manière précise les sessions des utilisateurs. Cette surveillance exceptionnelle est effectuée en cas d'agissements suspects ou de problèmes spécifiques (virus, etc...).

## CONSEILS D'UTILISATION :

- **Protégez** votre numéro de passe.
- **Vérifiez** périodiquement la taille de votre espace personnel et ne tentez pas de dépasser la limite proposée ...vous mettez en danger le système complet.
- **Ne mettez pas** de programmes dans votre espace personnel.
- **Détruisez** les messages inutiles dans votre boîte aux lettres.
- **Réservez** l'accès de l'internet à un usage pédagogique.

## Annexe ENT

ENT Tout utilisateur d'un point d'accès à l'ENT Midi-Pyrénées situé dans l'enceinte de l'établissement doit respecter les engagements (droits et obligations) souscrits lors de chacune des connexions à l'espace numérique de travail ; les obligations souscrites dans la charte d'utilisation de l'espace numérique de travail de Midi-Pyrénées lui sont opposables au même titre que les obligations figurant dans le règlement intérieur auquel il est inscrit (élève) ou affecté ou recruté (personnel) et le non respect de ces obligations engage sa responsabilité civile, pénale et disciplinaire.

Chaque utilisateur doit veiller à garder personnellement la maîtrise du point d'accès.

Identifié comme utilisateur, il devra assumer toutes les conséquences des opérations conduites à partir de ce point d'entrée, ce qui nécessairement interdit la pratique du « prête-nom ».